

Compte-rendu de la réunion urbanisme du 29 août 2022, de 19h00 à 21h00

Objet : Restructuration de l'avenue de la Muzelle. Cadre de vie, stationnement et point d'avancement sur les projets localisés le long de l'avenue.

Au printemps 2022, la Municipalité a initié une réflexion autour de la requalification de l'avenue de la Muzelle, associant habitants et socio-professionnels de la station pour la réalisation d'un état des lieux des usages et besoins. Sur la base du diagnostic établi, des scénarios d'aménagement ont été travaillés avec un architecte-conseil.

L'esquisse du projet ainsi dessinée a été présentée ce lundi 29 août. Il s'agissait d'échanger sur le réaménagement des espaces et d'informer de l'avancement de projets annexes.



La réunion a eu lieu au Palais des Sports de 19h00 à 21h00 et a réuni 103 participants.

Intervenants :

- M. Christophe Aubert, Maire de la Commune Les Deux Alpes,
- M. Eric Gravier, 1^{er} Adjoint, Commune Les Deux Alpes,
- Mme Agnès Argentier, Adjointe déléguée à l'Urbanisme, Commune Les Deux Alpes.
- M. Laurent Blas, AMO, Trail Bâtiment,
- M. Yannick Goetz, urbaniste, GO UP Architecture,
- Mme Anne-Sophie Asselin, Responsable Bureau d'étude Nalisse,
- Mme Lucie Frigot, Chargée de participation, Bureau d'étude Nalisse.

Introduction de la réunion

M. le Maire remercie toutes les personnes présentes d'être venues, témoignant d'un intérêt important pour la démarche. La concertation continue aujourd'hui, les projets avancent ; sur le domaine skiable avec la rénovation des remontées, dans le domaine de l'immobilier avec des réhabilitations qui mettent en valeur la station ou encore sur les problématiques environnementales, notamment le nettoyage des bas de piste et les gîtes d'étape.

L'avancement dans les projets

- **Extension du Palais des Sports**

Laurent Blas présente le projet, accompagné de M. le Maire.

Il s'agit de rendre le Palais des Sports plus attractif, avec des équipements complémentaires (restauration, salles de travail...) pour accueillir davantage d'événements professionnels. Par ailleurs, l'offre sportive va être amplifiée avec, notamment, la création d'une piscine, accompagnée d'un centre de fitness. Les équipements nouveaux et l'offre actuelle devant faire l'objet d'un soin particulier en termes de traitement énergétique pour s'assurer d'une bonne réhabilitation et d'une consommation minimale. La rédaction du cahier des charges est en cours. L'objectif est de pouvoir livrer avant 2025.

- **Rénovation de l'Office du Tourisme**

La ligne du 3S sera livrée en 2024. Les travaux de l'Office du Tourisme vont permettre d'améliorer le bâti en termes de performances énergétique, de le rendre plus visible et attractif.

- **L'aménagement de Côte Brune**

Agnès Argentier présente ce projet qui réunit un parking public souterrain, une Maison de l'Enfance et une résidence hôtelière (pour l'accueil des séminaristes, offre développée en lien avec l'extension du Palais des Sports) dont les travaux de fondation débuteraient au printemps 2023.

Ce projet a évolué par une concertation avec les copropriétés environnantes menée depuis août 2021. Les visuels présentés sont des avant-projets non finalisés.

A ce jour, le multi-accueil et l'ALSH est structuré autour de 2 équipements indépendants, dont il convient d'augmenter la capacité au regard des besoins de garde. Faute de place, le centre de loisirs est aujourd'hui situé dans une salle de réunion à la Maison de la Montagne. L'extension de la structure crèche et halte-garderie actuelle nécessiterait 18 mois de travaux durant lesquels les enfants devraient être déplacés. Or aucun espace n'offre des conditions d'accueil satisfaisantes.

Le concours d'architectes est en cours, le choix sera fait en fin d'année. La future Maison de l'enfance intégrera des services diversifiés, dans un bâtiment fonctionnel et répondant aux normes environnementales.

- **Le lac de la Mura**

Eric Gravier, 1^{er} Adjoint au Maire, présente le projet.

L'objectif de la retenue collinaire est la production de neige de culture avec captation de l'eau de ruissellement du bassin versant adjacent. Le site du lac de la Mura a été retenu car c'est une zone adaptée au projet, sans présence d'espèces protégées (espace validé après visite avec le Parc National). Ce projet a 14 ans. Pour le relancer, en 2019, la Commune, en collaboration avec la SATA et les services de l'Etat, a adapté son contenu aux évolutions réglementaires. Le projet est aujourd'hui en phase de relecture.

L'investissement est fait par la Commune, qui « louera » l'infrastructure au délégataire SATA.

Une déclaration de projet sera déposée en automne 2022 pour un démarrage des travaux 1 an plus tard (délai d'instruction par l'Etat), après une enquête publique.

M. le Maire conclut cette présentation en rappelant que l'objectif de la Commune est de pouvoir proposer les services et espaces nécessaires et adaptés aux besoins des habitants et usagers du territoire. Le développement des projets suit l'actuel projet de mandat en collaboration avec les institutions.

La restructuration de l'avenue de la Muzelle

Pour alimenter les réflexions à engager autour de ce projet, une démarche participative, confiée au bureau d'études Nalisse, a débuté au printemps.

Une démarche de concertation

Anne-Sophie Asselin rappelle que l'objectif principal de cette démarche était de recueillir l'expertise des usagers, qu'ils soient résidents permanents, secondaires ou venant travailler sur la station.

Questionnaire numérique et ateliers en présentiels ont permis de capitaliser plus de 500 réponses, représentant ainsi une belle participation à l'échelle de la Commune et une représentativité intéressante en termes de parité, tranche d'âge et profils de participants.

La réflexion a porté sur l'ambiance, les aménagements paysagers et mobiliers ainsi que sur la place de la voiture, avec l'idée de rendre l'avenue agréable et plus piétonne. Le diagnostic fait état de quatre grandes volontés de la part des habitants et commerçants :

- L'avenue doit être agréable à vivre et donner une identité forte à la station – en repensant notamment le mobilier.
- Des espaces de convivialité, participant à la dynamique de la station, seraient appréciés de tous. Lors de la dernière rencontre, le 1^{er} juillet, des propositions ont été spatialisées.
- La végétalisation doit être un élément important de la restructuration de l'avenue.
- Enfin, l'avenue doit devenir un espace partagé pour tous les moyens de transport, apaisé et surtout sécurisé. La réflexion doit se porter sur le développement des mobilités douces, l'amélioration du service de navettes et la diminution de la place de la voiture sur l'avenue.

Présentation de l'avant-projet

Un cabinet d'architecture et urbanisme a travaillé le projet en intégrant les propositions issues de la concertation.

Le projet ainsi présenté est une esquisse non figée permettant de mettre en exergue les principes retenus pour l'avenue et les propositions d'aménagement qui en découlent. Il s'agit de poursuivre les échanges avec habitants et socioprofessionnels pour affiner les éléments.

Ce premier travail concerne l'avenue de la Muzelle mais le projet intégrera à terme la rue des Sagnes et la rue des Vikings.

Yannick Goetz présente les grands principes retenus :

- Le **sens de circulation automobile restera inchangé** (double-sens puis sens unique identiques) mais la voirie sera réduite à 5 mètres (pour le double-sens).
- Le **stationnement deviendra longitudinal sur toute l'avenue** ce qui offrira plus de places aux piétons et aux cyclistes.
- De part et d'autre des voies automobiles, des **pistes cyclables** seront créées. Ces espaces donneront par ailleurs plus de largeur l'hiver pour le déneigement.
- Des **bandes végétalisées** (plutôt que des arbres individuels dispatchés sur l'avenue) permettront d'anticiper la contrainte de déneigement et de créer par endroit des chicanes végétalisées afin de limiter la prise de vitesse sur l'avenue.
- Le principe de **passages piétons entourés de jardinières** seront conservés et dupliqués : cela permet de protéger les piétons en attente de traverser.
- Les espaces dédiés à la **livraison** et les **arrêts de bus** seront **répartis différemment sur l'avenue pour être plus cohérents** avec les points d'intérêts (point I, maison de la montagne, mairie, slide, croix des limites) et les commerces. Les **places de livraison seraient mutualisées** pour l'accueil des bus touristiques.

Trois grandes séquences ont été dessinées sur l'avenue :

- **L'entrée nord de la station (place de Mont de Lans) :**
 - Cet espace, dont le « point d'information » doit être déplacé, fait actuellement l'objet d'un traitement très routier. L'objectif est de le transformer en une place conviviale permettant d'accueillir du commerce temporaire, des marchés, des événements, etc.
 - L'espace entre mur d'escalade et Maison de la montagne serait repensé avec des aménagements de repos, de convivialité et l'intégration de mobilier urbain, voire de jeux pour enfants.
- **Le secteur central (place de la mairie à place des 2 Alpes) :**
 - Les projets à venir sur ces espaces définiront leurs agencements futurs (résidence en face de la mairie, extension Palais des Sports, implantation du 3 S et rénovation de l'Office de Tourisme place des 2 Alpes)
 - Une intervention d'EDF a débuté face à la mairie et sera suivi de la réfection de l'enrobé par la DDE jusqu'au rond-point Croix des Limites. Fin des travaux début octobre.
- **Le secteur sud (jusqu'au rond-point Croix des Limites) :**
 - Le secteur reste en sens unique et est donc traité différemment : une seule bande cyclable côté est de l'avenue avec conservation du stationnement et des trottoirs des deux côtés. Pas de chicanes installées ici afin de préserver la largeur de voirie pour l'accueil des manifestations.
 - Une visibilité de l'accès au jardin des enfants à accentuer.

- La Croix des limites et le rond-point des vikings nécessiteront aussi une reconfiguration moins routière.

Il est rappelé que le projet n'est pas figé. Chacun est invité à réagir rapidement pour que ce dernier soit précisé avant d'engager sa réalisation.

Le stationnement

M. le Maire rappelle qu'à ce jour **la station dispose de 3500 places** de stationnement sur son ensemble.

La Commune œuvre à l'amélioration de cette offre avec des dispositions du PLU telles que l'obligation d'associer un logement et sa place de parking, la création de nouvelles poches de stationnements et un stationnement régulé avec des solutions adaptées selon l'endroit (zone bleue, stationnement incitatif). Les enjeux cités sont la rotation des véhicules permettant d'éviter les voitures ventouses, une meilleure accessibilité pour les commerces et une avenue plus dégagée. Pour cela, un changement des habitudes est nécessaire. Dans l'esquisse présentée ce jour, 213 places longitudinales sont positionnées ; permettant de répondre au besoin de sécurisation du stationnement et des espaces de circulation tout en offrant un meilleur panoramique.

Temps d'échanges

Un temps d'échanges a été proposé aux participants :

Certains habitants sont inquiets des **changements en termes de stationnement sur l'avenue, au regard du temps nécessaire à la construction des parkings alternatifs.**

Le projet se fera en plusieurs phases, ainsi l'avenue ne se verra pas diminuée de ses stationnements avant que les nouveaux parkings soient créés. A ce jour, 450 places de stationnement existent entre le point information et la croix des limites. Il est prévu, dans l'esquisse présentée, de conserver 213 places et de compenser celles supprimées par les parkings en projets.

Cependant, la construction de nouveaux espaces de stationnement est complexe car la mairie dispose de peu de foncier. C'est pourquoi la Commune s'attache à négocier des constructions de parkings souterrain en tréfonds des parkings existants dans les copropriétés avec, pour contrepartie, la remise en état de leurs stationnements aériens. Ces projets ne peuvent se faire sur un seul mandat.

La station accueille souvent des véhicules longs notamment avec porte-vélos, la **dimension des places de parking** prévues inquiète donc.

Avec une longueur de 5 mètres, les places seront dimensionnées de manière plus importante que les standards habituels. La hauteur de la rampe d'accès du parking Côte Brune permettra aux mini-bus de venir y stationner.

Un **projet de parking en entrée de station** avait été engagé lors du mandat précédent, le permis de construire a été affiché sur site. Les habitants se questionnent sur les suites données.

Le permis de construire a été accordé, cependant l'étude montre qu'au vue de la nature du terrain, celui-ci coûterait très cher à la construction (prix de revient par place). De plus, la localisation de ce parking de 300 places est excentrée du centre de la station ce qui n'en ferait pas un parking central très utilisé (expérience menée à l'hiver 2022 avec le parking des Glaciers). Pour ces raisons, la mairie a fait le choix de renoncer à ce dernier pour l'instant.

Les nombreux projets inquiètent les habitants en termes de **fiscalité**.

Le projet de mandat, avec un plan pluriannuel, permet de porter différents projets tels que le Palais des Sports, le lac de la Mura, l'Office du Tourisme et Côte Brune (avec l'hypothèse de revendre la résidence hôtelière de ce dernier).

M. le Maire rappelle qu'il s'est engagé à ne pas augmenter les impôts locaux sauf si la Commune était dans une impasse liée à des aléas nationaux ou internationaux.

Enfin, le projet du lac de la Mura est le projet le plus couteux mais c'est un projet qui sera amorti sur du long terme (financement à 40 ans) afin de linéariser les coûts et ainsi ne pas augmenter les impôts locaux.

Beaucoup s'interrogent sur les **places dédiées à la livraison** : les camions de livraison arrivant tous dans la matinée, la gestion des places pose question.

Les places de livraison imaginées sur l'esquisse serviront aussi pour l'accueil des bus avec un dimensionnement permettant ainsi d'accueillir plusieurs camions en même temps.

M. le Maire ajoute que peu de places de livraison sont matérialisées aujourd'hui, il s'agira de créer à l'avenir des emplacements dédiés. Avec la construction de stationnements couverts, l'avenue sera moins encombrée de voitures et donc plus facilement accessible pour les livraisons. L'objectif est de fluidifier les flux pour faciliter la circulation des navettes et des livraisons, en gardant un nombre suffisant de places de stationnement sur l'avenue (d'autant plus que certaines copropriétés ne possèdent pas de places privatives).

Les **zones bleues** ne sont pas représentées sur l'esquisse.

La politique tarifaire n'est pas encore définie. Des zones de dépose-minute seront positionnées aux emplacements adéquats.

Les habitants prônent le développement de **l'usage du vélo** en station. Une participante émet une vigilance sur les espaces de stationnement dédiés aux vélos ; les arceaux étant souvent inadaptés à la largeur des roues de VTT.

Une attention particulière sera portée à ce sujet lors du choix du mobilier urbain. Des stationnements pour vélos seront positionnés aux endroits stratégiques. En complément, les commerçants sont invités à installer des arceaux devant leur commerce.

L'implantation de **terrasse sur les places de parking l'été** a été très bien perçue.

La Commune souhaite l'encourager. Un règlement plus clair et un cahier des charges seront définis pour l'année prochaine.

Le système actuel de **navettes** ne répond pas aux attentes des usagers notamment concernant la fréquence. Il est donc suggéré de regarder les bonnes pratiques sur les autres territoires (par exemple en Autriche).

La Commune s'attèle à améliorer le service : mise en place de navettes électriques et d'un système de géolocalisation cette année, étude des trajets en cours. Cependant l'amélioration du service passe par un stationnement moins chaotique des véhicules individuels le long de l'avenue de la Muzelle.

Les habitants sont remerciés de leur participation, la réunion se termine à 21h.